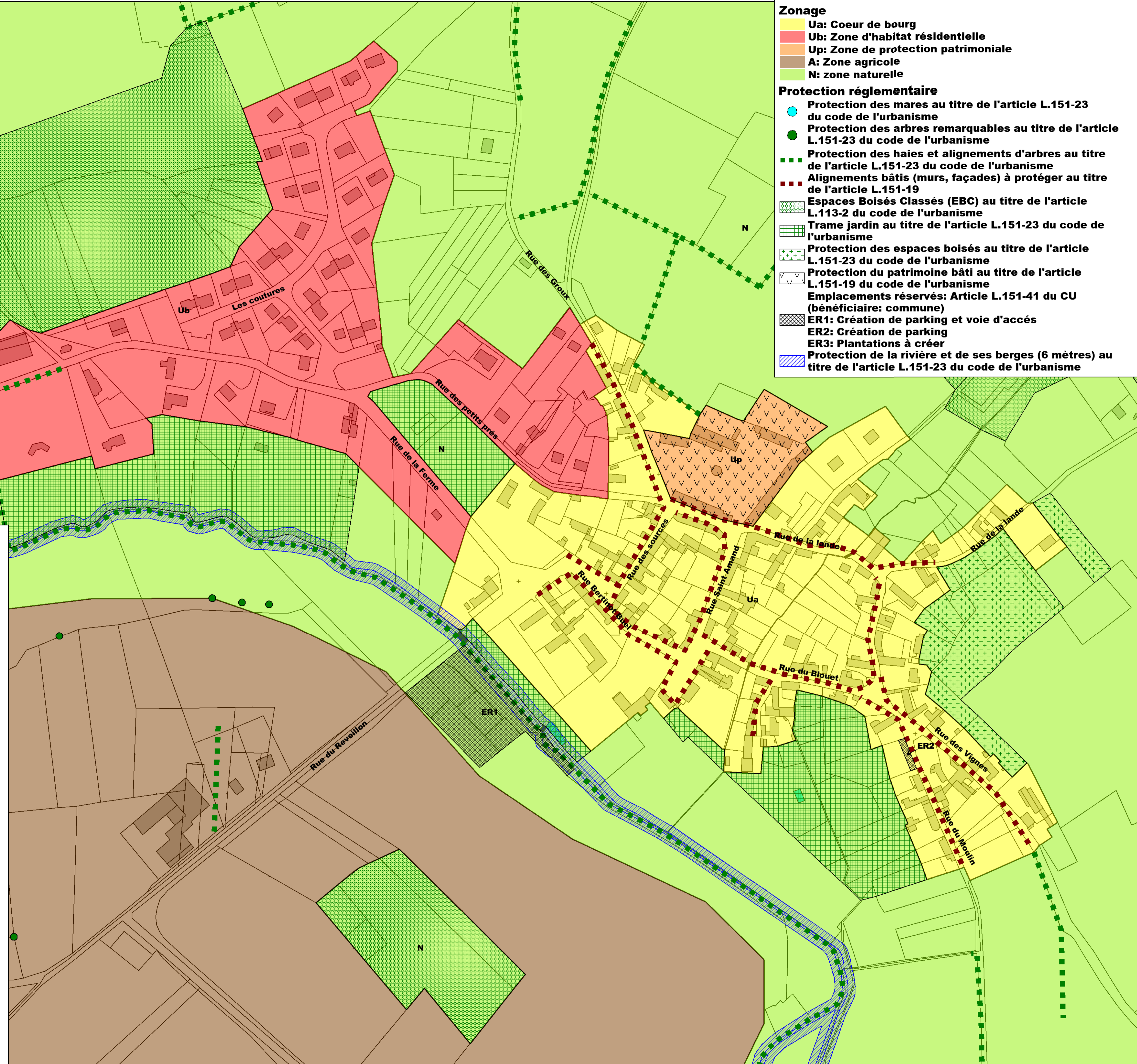


- Zonage**
- Ua: Coeur de bourg
  - Ub: Zone d'habitat résidentielle
  - Up: Zone de protection patrimoniale
  - A: Zone agricole
  - N: zone naturelle
- Protection réglementaire**
- Protection des mares au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Protection des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Alignements bâtis (murs, façades) à protéger au titre de l'article L.151-19
  - Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
  - Trame jardin au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Protection des espaces boisés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
  - Protection du patrimoine bâti au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Emplacements réservés: Article L.151-41 du CU (bénéficiaire: commune)
  - ER1: Création de parking et voie d'accès
  - ER2: Création de parking
  - ER3: Plantations à créer
  - Protection de la rivière et de ses berges (6 mètres) au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme



# COMMUNE DE CHAMBORS

## ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### APPROBATION

#### 4 PLAN DE ZONAGE

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 12 Octobre 2018 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le MAIRE,

AVANT MODIFICATION N°1

Plan B - Echelle 1/1 500ème



SARL Espac'urba  
Etudes et conseils en urbanisme  
2, rue chekroun - B.P. 4 - 76340 Blangy sur Bresle  
Tél : 02 32 97 11 91 - Fax : 02 32 97 12 54  
Email : courriel@espacurba.fr